

7- TABLEAU DES HONORAIRES EN MEDECINE LEGALE

ARTICLE R. 117			Tarifs pour une mission accomplie sur réquisitions prises avant le 11 septembre 2008		Tarifs pour une mission accomplie sur réquisitions prises à compter du 11 septembre 2008	
NATURE DE L'EXPERTISE Art L. 262 et L. 267 Code de la Sécurité Sociale	LETTRE-CLE	VALEUR DE LA LETTRE-CLE	COEFFICIENT	HONORAIRES	COEFFICIENT	HONORAIRES
Pour une visite judiciaire comportant un ou plusieurs examens et dépôt rapport (G.A.V.)	C	20 € jusqu'au 31/07/06 21 € à compter du 01/08/06 22€ à compter du 01/07/07	2,5	50€ 52,5€ 55€	Q1 (valeur 2,5)	55 €
Pour une visite judiciaire comportant un ou plusieurs examens et dépôt rapport (G.A.V.) dans le cadre d'une prolongation de garde à vue - article 706-83 du Code de procédure pénale	C	22 € à compter du 01/07/07	NON PREVU		Q6 (valeur 2)	44 €
Pour une visite judiciaire comportant un ou plusieurs examens d'une victime, la fixation des taux d'incapacité et le dépôt d'un rapport (I.T.T.)	C	20 € jusqu'au 31/07/06 21 € à compter du 01/08/06 22€ à compter du 01/07/07	3,5	70€ 73,5€ 77€	Q2 (valeur 3,5)	77 €
Pour l'examen clinique et la prise de sang prévus aux articles R.20 à R.25 du Code des débits de boissons Réalisés entre 7 et 22 heures du lundi au samedi inclus	C	20 € jusqu'au 31/07/06 21 € à compter du 01/08/06 22€ à compter du 01/07/07	1,5	30€ 31,5€ 33€	Q3 (valeur 1,5)	33 €
Pour l'examen clinique et la prise de sang prévus aux articles R.20 à R.25 du Code des débits de boissons Réalisés entre 22 et 7 heures du lundi au samedi inclus (indemnité suppl. de 10,67€)	C	20€+ majoration jsq'au 31/7/06 21€+ majoration à cpter du 1/8/06 22€ + majoration à compter du 01/07/07	1,5	40,67€ 42,17€ 43,67€	Q4 (valeur 1,5)	43,67 €
Pour l'examen clinique et la prise de sang prévus aux articles R.20 à R.25 du Code des débits de boissons réalisés les dimanches et jours fériés: entre 7 et 22 heures plus une indemnité de 7,62 € - entre 22 et 7 heures plus une indemnité de 10,67 €	C	20€+ majoration jsq'au 31/7/06 21€+ majoration à cpter du 1/8/06 22€+majoration à cpter du 1/07/07+majoration	1,5	Jusqu'au 31/07/2008 : 37,62€ - 40,67€ A cpter du 01/08/06 39,12€ - 42,17€ A cpter du 01/07/07 : 43,67€ - 40,62€	Q5 (valeur 1,5)	40,62€ 43,67€
Lorsque le matériel nécessaire au dépistage est fourni par le praticien requis, les honoraires ci-dessus sont augmentés d'une indemnité égale au prix unitaire d'acquisition de ce matériel sans pouvoir excéder 25€						

7- TABLEAU DES HONORAIRES EN MEDECINE LEGALE -suite						
ARTICLE R 117			Tarifs pour une mission accomplie sur réquisitions prises avant le 11 septembre 2008		Tarifs pour une mission accomplie sur réquisitions prises à compter du 11 septembre 2008	
	LETTRE-CLE	VALEUR DE LA LETTRE CLE	COEFFICIENT	HONORAIRES	COEFFICIENT	HONORAIRES
Pour un transport sur les lieux et description du cadavre	C		2,5	50€ 52,5€ 55€	Q7 (valeur 2,5)	55 €
Lorsque ces opérations sont effectuées par l'expert qui procède ultérieurement à l'autopsie	C	20 € jusqu'au 31/07/06 21 € à compter du 01/08/06 22€ à compter du 01/07/07	1,5	30€ 31,5€ 33€	Q8 (valeur 1,5)	33 €
Pour autopsie avant inhumation	CS	23 €	6	138 €	Q9 (valeur 6)	138 €
Pour autopsie après exhumation ou autopsie de cadavre en état de décomposition avancée	CS	23 €	10	230 €	Q10 (valeur 10)	230 €
Pour autopsie de cadavre de nouveau-né avant inhumation	CS	23 €	3	69 €	Q11 (valeur 3)	69 €
Pour autopsie de cadavre de nouveau-né après exhumation ou autopsie de cadavre de nouveau-né en état de décomposition avancée	CS	23 €	5	115 €	Q12 (valeur 5)	115 €
Pour une expertise médico-psychologique comportant un ou plusieurs examens pratiqués par un médecin ayant également la qualité de psychologue, intervenant en qualité d'expert unique	CNPSY	34,30 €	5	171,50 €	Q13 (valeur 5)	171,50 €
Pour la partie médicale, l'expertise médico-psychologique pratiquée par un médecin et un psychologue mentionnée au 2° de l'article R. 120-2 du CPP	C	22 €	3,5	70€ 73,5€ 77€	Q14 (valeur 3,5)	77 €
Pour une expertise psychiatrique sur la victime et l'auteur d'une infraction autre que de nature sexuelle, comportant un ou plusieurs examens	CNPSY	34,30 €	6	205,80 €	Q15 (valeur 7,5)	257,25 €
Pour une expertise psychiatrique comportant un ou plusieurs examens et concernant une personne poursuivie ou condamnée pour infraction sexuelle	CNPSY	34,30 €	6,5	222,95 €	Q16 (valeur 8)	274,40 €

8- TABLEAU DES HONORAIRES EN TOXICOLOGIE				
ARTICLE R. 118 (pour chaque expert)				
NATURE DE L'EXPERTISE Art L. 262 et L. 267 Code de la Sécurité Sociale	LETTRE-CLE	VALEUR DE LA LETTRE CLE	COEFFICIENT	HONORAIRES
Pour recherche et dosage de l'alcool dans le sang	B	0,27 €	50	13,50 €
En cas de recours à la chromatographie en phase gazeuse	B	0,27 €	120	32,40 €
Dosage de l'oxycarbonémie	B	0,27 €	50	13,50 €
Dosage de l'oxyde de carbone dans l'atmosphère	B	0,27 €	60	16,20 €
Dosage de benzotémie	B	0,27 €	70	18,90 €
Recherche et dosage du trichloréthylène et de l'acide trichloracétique	B	0,27 €	70	18,90 €
Recherche et dosage d'un élément toxique dans les viscères	B	0,27 €	220	59,40 €
Expertise toxicologique complète	B	0,27 €	1500	405,00 €
Recherche et dosage des amphétamines dans le sang ou les urines	B	0,27 €	80	16,20 €
Recherche et dosage des stupéfiants dans le sang ou dans les urines	B	0,27 €	150	40,50 €
Recherche et dosage des stupéfiants (recours à la chromatographie en phase gazeuse + spectrométrie)	B	0,27 €	800	216,00 €
Recherche des médicaments psychoactifs (recours à la chromatographie + spectrométrie)	B	0,27 €	900	243,00 €

9- TABLEAU DES HONORAIRES EN BIOLOGIE				
ARTICLE R. 119 (pour chaque expert)				
NATURE DE L'EXPERTISE Art L. 262 et L. 267 Code de la Sécurité Sociale	LETTRE-CLE	VALEUR DE LA LETTRE-CLE	COEFFICIENT	HONORAIRES
Caractérisation de produits biologiques, dans les cas simples	B	0,27	50	13,50 €

10- TABLEAU DES HONORAIRES EN RADIODIAGNOSTIC				
ARTICLE R. 120 (pour chaque expert)				
NATURE DE L'EXPERTISE Art L. 262 et L. 267 Code de la Sécurité Sociale	LETTRE-CLE	VALEUR DE LA LETTRE-CLE	COEFFICIENT	HONORAIRES
Examen radiographique ou radioscopique d'une personne vivante Les honoraires sont calculés en fonction des cotations fixées dans la troisième partie de la nomenclature générale des actes professionnels des médecins (cette liste étant très étendue, plus de 8 pages, et la nomenclature devant être refondue en fin d'ann	Z			environ 1,54€ selon l'acte réalisé
Localisation de corps étrangers dans un cadavre	Z		20	
Electro-radio	Z1	1,82 €	20	32,40 €
Rhumato + Pneumo	Z2	1,54 €	20	30,80 €
Autres spécialités et omni, gastro-entéro	Z3	1,33 €	20	26,60 €
Radiothérapie	Z4	1,67 €	20	33,40 €
Localisation de corps étrangers dans un cadavre putréfié	Z		35	
Electro-radio	Z1	1,82 €	35	56,70 €
Rhumato + Pneumo	Z2	1,54 €	35	53,90 €
Autres spécialités et omni, gastro-entéro	Z3	1,33 €	35	46,55 €
Radiothérapie	Z4	1,67 €	35	58,45 €

11- TABLEAU DES HONORAIRES EN EXPERTISE MECANIQUE				
ARTICLE R. 120-1				
NATURE DE L'EXPERTISE Art L. 262 et L. 267 Code de la Sécurité Sociale	LETTRE-CLE		COEFFICIENT	HONORAIRES
Pour une expertise mécanique (chaque expert) ordonnée par une juridiction des Hauts de Seine		Sur un ou plusieurs véhicules automobiles... à la suite d'un accident de la circulation à l'exclusion des examens simples ne portant que sur des organes déterminés du véhicule et à l'exclusion de toute indemnité d'étab		50,31 €
Pour une expertise mécanique (chaque expert) ordonnée par une juridiction d'un autre département		Sur un ou plusieurs véhicules automobiles... à la suite d'un accident de la circulation à l'exclusion des examens simples ne portant que sur des organes déterminés du véhicule et à l'exclusion de toute indemnité d'étab		45,73 €

12- TABLEAU DES HONORAIRES EN PSYCHOLOGIE LEGALE				
ARTICLE R. 120-2				
NATURE DE L'EXPERTISE Art L. 262 et L. 267 Code de la Sécurité Sociale	LETTRE-CLE		COEFFICIENT	HONORAIRES
Pour une expertise psychologique comportant un ou plusieurs examens	K		90	172,8
Pour la partie psychologique d'une expertise médico-psychologique pratiquée par un médecin ou un psychologue	K		90	172,8

13- TABLEAU DES HONORAIRES EN EXPERTISE EN MATIERE DE FRAUDES COMMERCIALES				
ARTICLE R. 118 (pour chaque expert)				
Nature des frais		Mode de calcul		
Analyse de chaque échantillon, y compris les frais de laboratoire		1er échantillon		12,96 €
		échantillons suivants dans la même affaire		7,17 €